



## FIXATION DES PLAFONDS TARIFAIRES

### **Prestations du dégroupage de la boucle locale et de la sous-boucle locale de la paire métallique torsadée**

Réponse aux contributions soumises lors de la  
consultation publique nationale  
du 7 juin 2021 au 9 juillet 2021  
(CP/T21/2)

Version non-confidentielle

10 août 2021



17, rue du Fossé  
Adresse postale  
L-2922 Luxembourg

T +352 28 228 228  
F +352 28 228 229  
info@ilr.lu

[www.ilr.lu](http://www.ilr.lu)

## Sommaire

---

Sommaire.....	2
1 Introduction et contexte .....	3
2 Réponses aux contributions reçues.....	4
2.1 Avis du Conseil de la Concurrence.....	4
2.2 Contribution de Cegecom.....	4
2.3 Contribution de Post.....	4
2.3.1 WACC - prime de risque .....	4
2.3.2 Coûts d'exploitation (OPEX) du réseau d'accès.....	4
2.3.3 Taux d'inflation .....	5
2.3.4 Incohérence ponctuelle aux graphiques de pages 33, 34, 35 du document de motivation .....	5
2.4 Conclusion .....	5

## 1 Introduction et contexte

---

- (1) Le présent document constitue la prise de position de l'Institut suite aux avis et commentaires reçus lors de la consultation publique nationale, ouverte du 7 juin 2021 au 9 juillet 2021, portant sur le projet de règlement ILR/T21/XX du DD-MM-2021 portant sur la fixation des plafonds tarifaires pour le dégroupage de la boucle locale et de la sous-boucle locale de la paire métallique torsadée (marché 3a/2014) (référence : CP/T21/2).
- (2) L'Institut a reçu une contribution des acteurs suivants:
- Conseil de la Concurrence ;
  - Cegecom S.A. ;
  - POST Luxembourg ;

## 2 Réponses aux contributions reçues

---

### 2.1 Avis du Conseil de la Concurrence

- (3) En date du 30 juillet 2021, le Conseil de la Concurrence marque son accord avec le projet de règlement.

### 2.2 Contribution de Cegecom

- (4) Cegecom S.A. n'a pas de commentaires à l'égard de la consultation publique des plafonds tarifaires pour le dégroupage de la boucle locale et de la sous-boucle locale de la paire métallique torsadée proposés.

### 2.3 Contribution de Post

- (5) L'Institut répond aux différents points soulevés par Post selon la structure de la prise de position de Post. Post a classifié sa contribution en tant que confidentielle. Ainsi, la réponse de l'Institut est aussi rendue confidentielle.

## 2.4 Conclusion

- (18) L'Institut ne propose pas de modifications du projet de règlement.

---

<sup>1</sup> [https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Communications-electroniques/Avis-et-consultations/\\_layouts/15/ILR.Internet/ConsultationsDetails.aspx?cid=72&wid={9ED8F863-2A38-443A-B6A6-5DAFEA43D2A1}&Source=https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Communications-electroniques/Avis-et-consultations](https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Communications-electroniques/Avis-et-consultations/_layouts/15/ILR.Internet/ConsultationsDetails.aspx?cid=72&wid={9ED8F863-2A38-443A-B6A6-5DAFEA43D2A1}&Source=https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Communications-electroniques/Avis-et-consultations)